

OBJET DEMANDE DE REEXAMEN DES MOYENS
CONSENTIS AUX ECOLES DU PREMIER DEGRE
POUR LA RENTREE 2009/ 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

11 voix contre
(dont 4 votes par procuration)



M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,
Mme TROTET Maryse, M. INGAR Iqbal,
M. VICTORIA René-Paul, M. ALBANY Christian
et M. HOARAU Serge

pour



autres élus présents et mandatés

Le Conseil Municipal de Saint-Denis, réuni ce jour, interpelle Monsieur le Recteur de l'Académie de la Réunion suite aux informations reçues dans le cadre de la préparation de la rentrée 2009/ 2010.

Nous sommes confrontés à un double constat :

- le retard toujours important des résultats scolaires des jeunes Réunionnais ;
- la baisse continue des moyens octroyés par l'Etat, notamment en matière de ressources humaines dans nos écoles.

Les dernières évaluations nationales des élèves de CE1, rendues publiques la semaine dernière, montrent des résultats académiques qui positionnent la Réunion parmi les derniers de la classe. Le retard de niveau dès cet âge reste important : 10 points en dessous de la moyenne pour la lecture et 14 points de moins pour la maîtrise des nombres des premières opérations et la rédaction d'un petit texte.

Ceci corrobore les dernières évaluations des élèves de CM2 qui avaient aussi positionné l'Académie de la Réunion parmi les plus mauvaises académies.

Sans concertation, nous enregistrons des décisions de fermeture de classes répondant à des logiques comptables qui ignorent les situations locales et ce besoin de rattraper un certain retard.

A la rentrée 2009/ 2010, nous allons accueillir dans les écoles maternelles et primaires de notre Commune 300 écoliers supplémentaires et, dans le même temps, le Rectorat nous annonce la fermeture de 10 classes. Ces chiffres pour l'ensemble de la Commune cachent de surcroît des situations plus graves avec des listes d'attente excédant les 20 à 30 élèves du périmètre scolaire pour certaines écoles.

Motion

Ces fermetures entraînent des complications pour les parents. Certains pensaient pouvoir bénéficier de choix dans l'école de leurs enfants du fait de la fin de la carte scolaire alors que la réalité est que, dans certains cas, nous ne pouvons même pas assurer le rapprochement des fratries dans une même école.

Ces fermetures entraînent une détérioration des conditions d'enseignement pour les professionnels de l'éducation avec des effectifs qui peuvent dépasser les 28 enfants par classe ; ce que nous refusons.

Ces fermetures entraînent une augmentation des risques d'échec scolaire pour les enfants, notamment ceux issus des milieux défavorisés, par l'augmentation des classes à double voire triple niveaux. Or, c'est la perspective de ce type de classes dans certaines écoles qui a décidé le Rectorat à les fermer définitivement car il les jugeait trop difficiles pour les élèves et les enseignants.

A tout ceci s'ajoutent l'arrêt unilatéral des dispositifs comme les Réseaux d'Accompagnement et de Soutien des Elèves en Difficulté ainsi que le non renouvellement des contrats de professionnels reconnus que sont les Assistants d'Education.

Nous ne pouvons accepter de voir ainsi hypothéquer l'avenir d'une partie de nos enfants et de nos jeunes.

En conséquence, nous demandons à Monsieur le Recteur de l'Académie de la Réunion de réexaminer avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels la Ville et les professionnels de l'éducation, les moyens consentis par le Rectorat pour nos écoles à la rentrée prochaine.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2009

